

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : SOLUPAM 5 MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR CHIENS ET CHATS, Solution injectable

Titulaire : LE VET

Composition : Diazépam 5 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3901164 4/2018

Date de décision : 21/12/2018